

lundi 24 avril 2017

Aérodrome de 46230 Cahors Lalbenque

Révision du plan des servitudes aéronautiques

Enquête publique ouverte par arrêté préfectoral n° E-2017-60 du 8 Mars 2017

Observations de **Monsieur Paul Boudet**
108 chemin de peyrolis 46000 CAHORS

A l'attention de Madame Janine ROUSSILHES Commissaire Enquêteur

Le projet de plan de servitudes présenté est un recul sans précédent par rapport au plan actuel approuvé par arrêté du Ministre de l'aviation civile du 15 Juin 1978 paru au JO n°170NC du 22 Juillet 1978 (page 5662NC). En effet, ce nouveau plan est un rétrécissement drastique des volumes de protection et de dégagement de l'aérodrome sensés protéger la sécurité du mouvement des aéronefs tant au décollage qu'à l'atterrissage.

On constate en effet dans les propositions du nouveau plan :

Pour le profil en long (surface minimum d'évolution des aéronefs dans l'axe de piste).

Pour la trouée Nord Ouest, il y a augmentation de la pente de 2% à 2,97% (puis sur la fin 5%) pour la piste 13 sur une distance d'assiette de 3760m contre 10000m actuellement.

Pour la trouée Sud Est, il y a augmentation de la pente de 2% à 3,33% (puis sur la fin 5%) pour la piste 31 sur une distance d'assiette de 4760 m contre 10000m actuellement.

Pour le profil en travers (surface minimum d'évolution des aéronefs transversalement à l'axe de piste). Les pentes des surfaces latérales augmentent de 10% à 20% sur une distance d'assiette globale de 9400m. Par contre le point de départ de ces surfaces est rapproché de 75m vers la piste contre 150m dans l'état actuel.

Périmètre d'appui et longueur de piste :

Ce rectangle est fortement diminué. Ses dimensions de 2008m x 300m sont ramenées à 1625m x 150m.

Déjà on peut dire que l'extension de la piste existante de 1500m ne sera plus possible.

Répercussions prévisibles de la diminution des servitudes aéronautiques actuelles :

